

50 - Centre d'Art Contemporain bisontin - Subvention complémentaire à l'Association Sauf'Art- Le Pavé dans la Mare - Convention triennale d'objectifs et de moyens

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Dans le contexte d'une redéfinition des politiques Arts Plastiques liée à l'ouverture du Fonds Régional d'Art Contemporain à la Cité des Arts, l'association «Sauf'Art - Le Pavé dans la Mare» a interpellé les financeurs publics pour faire état de ses difficultés à poursuivre son activité de Centre d'Art Contemporain mise en oeuvre depuis 18 ans et a sollicité un appui supplémentaire pour assurer la mise en oeuvre de ses missions en direction des artistes et des publics.

A la différence des musées d'art contemporain et des FRAC, les centres d'art se définissent comme des lieux dédiés à la production d'oeuvres et d'expositions, sans volonté de constituer des collections.

Regroupés désormais au sein de l'association française de Développement des Centres d'Art DCA, ils sont au coeur de la création contemporaine et jouent depuis plus de 20 ans un rôle déterminant dans la découverte et la promotion des artistes de notre temps. Ils disposent d'espaces d'expositions et de documentation, d'équipes pédagogiques, d'ateliers techniques et proposent un cadre entièrement dédié à l'art contemporain. Ils interviennent tant au niveau de la production, de la diffusion, de la promotion que de la formation et de l'accompagnement des publics.

La fonction de médiation est très développée dans l'ensemble des centres d'art : initiation à l'art contemporain, travail d'information des enseignants, développement de la formation et notamment l'action en faveur des publics scolaires que réalisent tous les centres en développant un ensemble de services et de programmes spécifiques très variés.

Les centres sont majoritairement sous statut associatif, ils fonctionnent avec une part de recettes propres et des subventions publiques des Villes, Départements, Régions et de l'Etat.

Créé il y a 18 ans, SaufArt - Le Pavé dans la Mare est le centre d'art contemporain bisontin et à ce titre conduit des actions dans les différents champs de mission des centres : expositions (de l'ordre de 5 par an en moyenne), production d'oeuvres, catalogues, résidences, sensibilisation des publics, actions scolaires...

Il gère un lieu d'exposition permanent, 7 Place Victor Hugo, organise des manifestations hors les murs et des résidences d'artistes (récemment ou en cours Citadelle, Passavant La Rochère, Chine, ...) développe un partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, participe au réseau BRAC (Besançon Réseau d'Art Contemporain) constitué récemment et anime un travail important de médiation au sein des établissements scolaires, collèges ou primaires.

C'est dans ce cadre que le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 5 juillet dernier, d'attribuer une subvention de 40 000 € en soutien à Sauf'Art - Le Pavé dans la Mare et d'autoriser M. le Maire à signer une convention triennale d'objectifs et de moyens avec cette association.

Contrairement aux autres centres d'art, Sauf'Art - Le Pavé dans la Mare a toujours recherché un financement privé important pour ses actions (financement d'oeuvres notamment) mais aussi pour assurer son fonctionnement et compenser une certaine faiblesse de l'investissement public dans le domaine de l'art contemporain à Besançon.

Aujourd'hui ce financement privé n'est plus en mesure de faire face aux besoins de la structure permanente et le président de l'association sollicite depuis décembre 2011 un accroissement de l'apport des financeurs publics.

La sollicitation de Sauf'Art - Le Pavé dans la Mare a conduit les responsables de l'Etat et des collectivités à organiser un tour de table en juin dernier dont il ressort un accord unanime pour garantir la pérennité du Centre d'Art et de ses actions à travers l'augmentation du soutien au fonctionnement et aux projets.

La Région a décidé d'accorder une aide supplémentaire de 25 000 € et de conventionner la structure dès 2013, le Département apporte une aide supplémentaire de 10 000 € en septembre 2012 avec l'engagement d'une contractualisation pluriannuelle dès 2013, l'Etat proposant de poursuivre son soutien aux projets et d'entreprendre une démarche de reconnaissance contractuelle par la direction générale du Ministère de la Culture.

Dans ce contexte, la Ville entend prendre part à cet effort collectif. Il est ainsi proposé d'attribuer dès 2012 une aide supplémentaire de 25 000 € portant l'aide annuelle au fonctionnement à 65 000 €.

Cette aide supplémentaire modifiant substantiellement la convention précitée, il est donc proposé de conclure une nouvelle convention triennale d'objectifs et de moyens avec cette association (projet de convention joint), qui se substitue à la précédente.

En cas d'accord, la somme de 25 000 € sera prélevée sur la ligne 65.3016574 CS 41000 qu'il conviendra d'abonder par un crédit complémentaire d'égal montant lors de la décision modificative n° 2 de l'exercice.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- confirmer les termes de la délibération du 5 juillet 2012 qui attribue une subvention de 40 000 € à l'Association Sauf'Art - Le Pavé dans la Mare

- décider l'attribution d'une subvention complémentaire de 25 000 € à l'Association Sauf'Art -Le Pavé dans la Mare

- autoriser M. le Maire à signer la convention triennale d'objectifs et de moyens dans le cadre de laquelle les subventions seront utilisées.

«M. LE MAIRE : Le rapport 50, un rapport dont on a déjà beaucoup parlé dans la presse, un peu partout, donc M. DAHOUI ne prend pas part au vote, de toute façon il n'est pas là puisqu'il est à Montbéliard avec la Ministre de la Culture. Je vais peut-être demander à Jean-Pierre GOVIGNAUX de faire déjà le point et de dire quelle est la situation actuelle du Pavé dans la Mare et ensuite bien sûr je vous passerai la parole.

M. Jean-Pierre GOVIGNAUX : La situation est la suivante : il y a eu un tour de table au printemps dernier, notamment une réunion le 11 juin entre tous les partenaires, et à la suite de ce tour de table la Région s'engage pour 25 000 € et un conventionnement à partir de 2013, le Département s'engage pour une rallonge de 10 000 € et un conventionnement dès 2012 et, dans ces conditions, la Ville propose 25 000 €, donc de passer de 40 000 € à 65 000 €. En ce qui concerne l'Etat, le Ministère a diligenté une inspection qui se déroule en ce moment-même, cette semaine, l'inspecteur du Ministère est à Besançon, il était encore là hier et le Ministère prendra sa décision d'ici la fin de l'année, donc avant Noël en fait. Les outils existent administrativement pour une convention aussi avec le Ministère, donc il reste à attendre cette participation de l'Etat. Simplement, pour situer un petit peu le problème, le budget d'un centre d'art en France, ce sont des chiffres de 2006 qui sont déjà anciens, s'élève à 400 000 € dont 86 % de financement public, la part des villes étant de l'ordre de 20 %. Le budget du Pavé dans la Mare en 2012 est de l'ordre de 300 000 € dont 65 % seulement de financement public, la part de la Ville étant de l'ordre de 20 % comme pour les autres. La différence provient du recours au financement privé que ne pratiquent pas forcément les autres centres d'art. Le Pavé dans la Mare a eu beaucoup recours aux mécénats pour la réalisation d'œuvres et c'est ce qui fait la différence entre le budget d'une année et le budget de l'année suivante par exemple, suivant que le mécénat est important ou ne l'est pas ; actuellement il est plutôt dans

une période basse on va dire. A quoi sert ce budget ? C'est en ce qui concerne le Pavé dans la Mare 130 000 € de salaires, il y a 5 personnes qui sont employées au Pavé pour l'organisation d'expositions, pour la médiation, pour tout ce qui tourne autour de l'art et il faut compter environ 150 000 € pour l'action proprement dite, c'est-à-dire l'aide apportée aux artistes, l'organisation d'expositions et la médiation dans les écoles de la Ville, Françoise FELLMANN en a parlé tout à l'heure et dans des collèges du Département. L'intérêt d'aider Le Pavé à poursuivre son activité c'est que nous disposons quand même à Besançon d'un certain nombre d'institutions et d'outils. Il y a l'ISBA, l'Ecole d'Art, le FRAC qui va ouvrir au mois d'avril qui est une belle opportunité, d'ailleurs je vous invite à lire le numéro de septembre de «Beaux-Arts Magazine» et vous y verrez que les FRAC ne sont pas des gadgets, ils ont une très grande utilité. Donc il faut qu'entre l'ISBA, le Pavé dans la Mare, les autres associations actuellement émergentes et le FRAC, il y ait une harmonie, une synergie performante, c'est tout l'enjeu, on est vraiment dans un enjeu d'action culturelle.

M. Philippe GONON : Oui, une nouvelle fois je voterai contre cette subvention, à la fois pour des raisons d'équité et des raisons de justice. A l'heure où nos concitoyens vont subir une politique d'austérité sans précédent, à l'heure où le pouvoir d'achat des ménages régresse en 2012 et régressera encore sans doute malheureusement en 2013, à l'heure où le chômage explose, à l'heure où des associations bisontines souffrent, -on a parlé tout à l'heure de La Mission Locale-, je ne peux comprendre une telle inflation sur cette subvention, 15 000 € par an de 2006 à 2008, 40 000 € de 2009 à 2011, maintenant 65 000 € sans doute avec une contractualisation sur les trois années qui viennent. Plus 60 % rien que pour l'année 2012 je laisse le soin de juger cette indécente augmentation aux foyers bisontins et grands bisontins qui viennent de constater, eux, une hausse de 60 % de la carte Diabolo, 60 % de plus pour le Pavé dans la Mare, 60 % de plus pour les cartes scolaires. Vous vous dites responsables mais je pense que vous êtes de plus en plus éloignés de la réalité de la vie quotidienne de nos concitoyens.

M. LE MAIRE : Je crois Monsieur GONON qu'il ne faut pas tout mélanger. D'abord méfiez-vous quand vous parlez des pourcentages d'augmentation sur Diabolo, quand vous augmentez de 60 % quelque chose qui vaut 10 € ce n'est pas comme lorsque vous augmentez de 60 % quelque chose qui vaut 1 000 €. Vous le savez très bien mais je ne veux pas rouvrir le débat là-dessus, nous l'aurons à l'Agglomération certainement. Vous savez très bien que le prix du Diabolo c'est encore un des moins chers de France et que le tort que nous avons eu c'est de ne pas l'avoir augmenté dans les années précédentes, vous levez les yeux au ciel mais ça ne vous empêche de continuer à dire cela. Donc moi je vais vous dire, le problème du Pavé dans la Mare, c'est que l'on veut par ce dossier-là attaquer l'Adjoint à la Culture. Moi je réaffirme ce soir ma confiance à l'Adjoint à la Culture, je réaffirme ce soir que c'est un homme intègre et qu'effectivement il n'est jamais intervenu dans les problèmes, c'est toujours Jean-Pierre GOVIGNAUX qui est intervenu là-dessus et j'en ai assez qu'on jette toujours la suspicion sur un homme ; les raisons sont des raisons politiques. Vous savez très bien que la femme de l'Adjoint à la Culture est depuis 18 ans, alors même qu'Yves-Michel DAHOUÏ n'était pas élu, elle était déjà au Pavé dans la Mare. Est-ce que parce qu'il est élu sa femme doit arrêter de travailler ? Est-ce que parce que certains ici sont élus leurs conjoints doivent arrêter par exemple de discuter ou de travailler ou de plaider ou de travailler avec la Ville ? Je crois que c'est quand même indécent de toujours vouloir faire peser cela sur un homme. Il ne faut pas non plus se raconter des histoires, parce que maintenant, Monsieur GONON, vous dites regarder mais c'est une basse démagogie, mais ça ne rapporte rien, la basse démagogie rapporte 1,7 % aux élections législatives, moi je vous le dis quand même c'est peut-être un pavé dans la mare mais c'est la réalité. J'en ai assez qu'on salisse des élus, moi j'ai mon compte, la justice dira ce qu'elle est, on ne va pas revenir là-dessus mais il faut arrêter toutes ces rumeurs, toutes ces suspensions. Ici les élus, qu'ils soient de droite comme de gauche sont des gens honnêtes, ils ont droit au respect et si vous voulez que l'on parle de l'Adjoint à la Culture puisqu'en fait c'est de lui dont il s'agit, il ne faut pas non plus tourner autour du pot. Je rappellerai quand même que cet Adjoint à la Culture a restructuré l'Orchestre. Rappelez-vous tout ce qu'on a entendu sur l'Orchestre de Besançon, c'était la catastrophe. Aujourd'hui on a un chef d'orchestre sollicité dans le monde entier, on a un magnifique orchestre l'Orchestre Victor Hugo qui depuis vient de s'entendre avec Montbéliard pour créer un syndicat mixte. Regardez ce qui a été fait avec la délégation culturelle au niveau de notre Ecole des Beaux-Arts qui maintenant s'appelle l'ISBA, regardez où en était l'ISBA, regardez où elle en est aujourd'hui, qui a eu le courage de restructurer ? Regardez aussi ce qui se fait au niveau de La Rodia, on avait des craintes mais que va-t-il se passer au niveau de la Rodia ? La Rodia c'est un succès terrible, ce sont des milliers et des

dizaines de milliers de personnes. Oser faire la fusion des Scènes nationales, de l'Espace et du Théâtre musical, c'était quand même quelque chose qui était risqué, l'Adjoint l'a fait. Il n'est pas là ce soir, il est à Montbéliard mais même s'il avait été ce soir à Besançon il ne serait pas venu pour ne pas susciter là encore la suspicion ou il serait sorti. Je crois qu'il faut arrêter parce que quand Monsieur GONON vous commencez à dire «regardez par rapport aux Bisontins combien ça fait»- mais vous devriez dire aussi qu'il ne faut pas faire le Festival de Musique, vous devriez diviser le coût du Festival par le nombre de personnes, vous allez vous rendre compte, il faut aussi supprimer l'opéra, le foot. Ce n'est pas vivre dans une ville que faire cela, on ne peut pas prendre que ce qui vous intéresse. Alors moi j'en appelle à la responsabilité, vous avez le droit, et c'est votre façon de penser, de voter contre mais je suis déjà moi-même assez sali pour ne pas laisser d'autres de mes Adjoints se faire salir, je ne l'accepterai pas. Les conjoints ont le droit de travailler à partir du moment où les choses sont claires, voilà ce que je voulais dire afin que les choses soient bien entendues par tout le monde. Alors après, ramener -bien sûr ça fait un titre pour la presse- 60 % de plus pour le Pavé, 60 % pour les bus, ça passe bien mais on ne parle pas des mêmes choses, en plus on n'est pas dans les mêmes compétences et je crois que vraiment ce Conseil Municipal mérite d'autres débats.

M. Jean ROSSELOT : Non mais Monsieur le Maire vous exagérez, vous vivez d'un déni de démocratie, quand vous présidez une assemblée et quand vous venez de répondre comme vous venez de le faire, tout cela est venu du fait que vous n'avez pas accepté et votre Adjoint à la culture non plus que l'Opposition souligne le fait que Sonorama a été un fiasco terrible.

M. LE MAIRE : Ah ça y est, c'est Sonorama ! On n'est pas à Sonorama, on est au Pavé dans la Mare. Mais Monsieur ROSSELOT vous venez vous-même de vous démasquer...

M. Jean ROSSELOT : Si vous voulez on peut venir avec un encensoir chacun. Ecoutez, vous avez parlé de tout pendant 20 minutes, de tout, laissez-nous parler 2 minutes quand même ou alors il faut venir avec un encensoir et puis chaque fois que vous dites quelque chose on encense...

M. LE MAIRE : C'est un Conseil Municipal laïque...

M. Jean ROSSELOT : ...et on dit «Vive Dieu». Alors on a le droit de rappeler les échecs parce que cela fait partie de votre culture, enfin la culture de la Ville si l'on veut bien. Ce fameux Sonorama qui a été un fiasco culturel, un fiasco économique, un fiasco financier ; on l'a dit et votre Adjoint à la Culture nous a traités de tout, les plus basses qualifications, injures, tout, et moi ce jour-là je lui ai dit «mais attendez, ça ne vous gêne pas vous d'être en situation de conflit d'intérêt», on n'a pas été plus loin que cela, tout simplement parce que le parti socialiste définit dans sa proposition de loi des conflits d'intérêt, exactement la qualification qu'on pourrait donner à la situation d'Yves-Michel DAHOUI et de sa conjointe mais ce n'est pas moi qui l'ai faite...

M. LE MAIRE : Pas du tout !

M. Jean ROSSELOT : ...ce n'est pas moi qui l'ai provoquée, ça s'est trouvé comme cela...

M. LE MAIRE : Ce n'est absolument pas cela !

M. Jean ROSSELOT : ...si, en gros quand il y a une collectivité qui finance un organisme dans lequel un parent est concerné et salarié, c'est la définition que donne le PS de la notion de conflit d'intérêts. Simplement ce jour-là j'ai posé la question de savoir si ça ne le gênait pas après tout ce qu'il venait de me dire d'être dans une situation de conflit d'intérêt, je sais que le coup a porté, il l'a écrit dans la presse et depuis...

M. LE MAIRE : Vous avez même demandé au Procureur d'engager une instruction.

M. Jean ROSSELOT : ...simplement Philippe GONON derrière rappelle cette situation et après tout il en a le droit mais ça ne mérite pas de nous dire tout ce que vous venez de nous dire !

M. LE MAIRE : Cher Jean ROSSELOT, vous avez le droit de dire cela, simplement le conflit d'intérêt, certains d'entre vous sont même allés saisir le Procureur par rapport à cela, vous le savez très bien mais après tout pourquoi pas ?

M. Jean ROSSELOT : Je ne sais pas non !

M. LE MAIRE : ... mais par contre ce que je veux vous dire, Yves-Michel DAHOUI ne vote jamais ces subventions-là, il ne les a jamais votées, cela a été vérifié, pas plus que Jean-Sébastien LEUBA qui est employé au Crédit Agricole et ne vote pas. Lorsqu'un certain nombre d'entre nous sont dans des associations où, comme moi-même dans les conseils d'administration et que les subventions passent, on ne vote pas et il n'y a donc pas de conflit d'intérêt, Yves-Michel DAHOUI n'a jamais voté une seule subvention, n'a jamais présenté une seule subvention concernant le Pavé dans la Mare. Il n'y a donc pas de conflit d'intérêt mais c'est comme pour Vauban, vous pensez qu'à force de le dire... et maintenant vous êtes en train de dévier sur Sonorama !

M. Jean ROSSELOT : Mais non !

M. LE MAIRE : On n'est pas à Sonorama ! Monsieur BONNET vous avez la parole !

M. Jean ROSSELOT : Les conflits d'intérêt, c'est objectif, ce n'est pas subjectif le fait de voter ou pas !

M. LE MAIRE : Mais bien sûr !

M. Pascal BONNET : Moi je voudrais revenir au point de l'ordre du jour mais j'aurais voulu qu'on ait autant de vigilance sur le respect des personnes et pour ce qui était de la situation d'Eric WOERTH et de son épouse à un moment donné. Je n'ai pas pour ma part...

M. LE MAIRE : Vous m'avez entendu critiquer Eric WOERTH ?

M. Pascal BONNET : Je parle en général !

M. LE MAIRE : Ah moi ici je parle de moi...

M. Pascal BONNET : ...je parle en général et de votre parti. Pour ma part je n'ai jamais mis en cause l'Adjoint à la Culture sur ce plan-là. Je pense que vous faites un bilan de votre action à la Culture pour la culture bisontine depuis le début du mandat en relevant ce qu'il y a de positif et j'entends en effet «c'est positif» le développement actuel de l'Orchestre, c'est positif l'évolution des Scènes, mais il y a ce passif aussi que Jean ROSSELOT a rappelé de Sonorama, vous ne pouvez pas l'oublier et il y a la façon dont Peter CSABA a été traité à un moment donné qui n'était pas satisfaisante...

M. LE MAIRE : Au passage il a poursuivi en justice et il a tout perdu quand même.

M. Pascal BONNET : Mais je parle de la façon de faire...

M. LE MAIRE : Non mais Monsieur BONNET permettez-moi de dire quand même que Peter CSABA a poursuivi la Ville en justice, qu'il a perdu et qu'il a obtenu beaucoup moins que ce qu'on lui proposait...

M. Pascal BONNET : D'accord mais je ne parle pas de l'indemnisation...

M. LE MAIRE : Mais je vous le dis quand même !

M. Pascal BONNET : ...je parle de la façon de faire à un moment donné ! C'est le passé, aujourd'hui on est sur ce point-là et je n'ai d'ailleurs pas entendu Philippe GONON mettre en cause l'Adjoint aujourd'hui, on est là...

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas lu la presse alors !

M. Pascal BONNET : Je parle du débat de ce soir. Je constate qu'on nous demande de pallier le désengagement de l'économie privée, alors c'est étonnant parce qu'en plus j'avais entendu pendant la campagne présidentielle qu'on voulait diminuer le mécénat alors qu'on sait très bien qu'on en a besoin. Il y a une situation économique qui fait que l'association n'a plus les soutiens financiers du privé qu'elle avait auparavant. On est dans des contextes qui ressemblent beaucoup aux clubs sportifs qu'on a pu connaître et vous avez la volonté là de soutenir Le Pavé dans la Mare et de maintenir cette activité au-delà de ce que vous avez pu avoir comme volonté pour le BBC à un moment donné ou pour le BRC. Donc il faudrait peut-être plus de vigilance quand même, la même vigilance dont vous avez fait preuve en matière sportive, pour les partenariats culturels. Jusqu'à maintenant je ne me suis pas opposé aux subventions au Pavé dans la Mare mais cette augmentation dans ce contexte, en plus vous nous dites -Monsieur GOVIGNAUX je crois l'a rappelé- que près de 50 % du budget est consacré à des salaires, on peut s'interroger quand même sur les choix de la Ville et il y a d'autres priorités, comme l'a rappelé Philippe GONON, actuellement sur le plan économique et social ; donc nous voterons contre.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Il est regrettable que lors de nos débats, chaque fois que des élus se prononcent sur des projets de la Ville parce qu'on est là quand même pour cela, ils soient tout de suite soit stigmatisés soit menacés de poursuites. Je trouve que c'est toujours dommage parce que quand on parle d'un projet, quand on est sur le sujet culturel, je pense que l'on peut s'interroger sans forcément que ce soit des attaques dirigées contre les individus. Je pense qu'en tant que personne, personne n'oserait s'attaquer à l'Adjoint à la Culture mais par contre...

M. LE MAIRE : Surtout pas vous c'est sûr...

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : ...on se doit de s'interroger, quels que soient les élus, sur l'utilisation qui est faite des deniers publics...

M. LE MAIRE : Bien sûr !

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : ...et je regrette que systématiquement, dès qu'il est question de cela, cela prenne de telles proportions et puis que l'on mette la dimension personnelle en avant. Donc je pense que sur ce sujet comme sur tous les autres d'ailleurs, c'est notre devoir en tant qu'élu, notamment de l'Opposition, de pouvoir étudier ces dossiers-là et de donner notre avis et je crois vraiment que c'est la base même de la démocratie...

M. LE MAIRE : Je suis totalement d'accord avec vous là-dessus !

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : ...alors il est vrai qu'en cette période, et là-dessus je vais rejoindre Philippe GONON, tous mes collègues ici, la période est particulièrement difficile. Le Président de la République l'a rappelé encore il y a quelques jours, que cela allait être très difficile, on nous invite tous à nous serrer la ceinture. Et il est quand même normal qu'on puisse s'interroger sur le fait qu'alors que tout le monde se serre la ceinture, à l'heure même où on nous explique que nous avons beaucoup trop d'agences, beaucoup trop de structures qui gravitent autour des structures officielles, on peut s'interroger sur le fait qu'une association comme Le Pavé dans la Mare, qui va graviter autour du FRAC, bénéficie revalorisation de ces subventions. Même si on peut par ailleurs apprécier et trouver tout à fait intéressant ce que réalise cette association, aujourd'hui il est peut-être utile qu'on se pose les bonnes questions. Aujourd'hui le Pavé dans la Mare n'a-t-il pas plutôt intérêt à se rapprocher de cette structure, le FRAC, dont la notion et le fonctionnement sont très compliqués. Des mutualisations sont-elles possibles là aussi, à l'heure où les collectivités locales, vous le savez, ont des difficultés à emprunter, on ne va pas le rappeler, et où l'on voit des associations culturelles, je l'avais déjà rappelé aussi, manifester leur mécontentement, elles disent à quel point elles ne sont pas aidées à Besançon. On m'a dit que je ne les connaissais pas à l'époque, ce qui est vraiment faux. Je ne dis pas que je connais tout le monde mais j'en connais quand même quelques-unes, et on peut aussi considérer qu'à un moment donné notre rôle est de faire remonter le ressenti des acteurs de terrain. Les associations culturelles aujourd'hui s'en plaignent. Des festivals ont dû arrêter notamment l'«Herb'en Zik», on ne va pas revenir là-dessus, pour des difficultés aussi là de soutien, on voit tout cela et à un moment donné on se dit : «alors le Pavé dans la Mare

c'est bien de le soutenir mais qu'est-ce qui peut valoir à cette structure autant -on va dire- de générosité finalement de votre part». Voilà, la question est là, elle est posée et je pense qu'il ne sert à rien que l'on s'énerve, il vaut mieux plutôt voir comment résoudre tout cela.

M. LE MAIRE : Vous voyez Madame PEQUIGNOT, quand vous dites «c'est notre rôle de vérifier l'utilisation des deniers publics», vous avez raison. Mais quand vous dites avec un sourire «on peut s'interroger sur les raisons qui font que vous avez tant de générosité avec cette association» là le masque est brisé ; on voit bien ce que vous sous-entendez -mais vous permettez Monsieur OMOURI- on voit bien ce que veut dire Mme PEQUIGNOT par rapport à cela. Je pense qu'il est du devoir de chacun de s'interroger sur l'utilisation des deniers publics bien sûr, mais je le redis encore, vous n'êtes pas les seuls et nous le faisons chaque jour. Mais si vous commencez à prendre ligne après ligne «faut-il mettre des crédits dans l'art contemporain, dans le foot, dans la musique classique, dans la musique actuelle», ce n'est pas cela une ville et je vous rappelle quand même que c'est une démarche menée avec la Région de Franche-Comté, avec le Département du Doubs, qui sera conduite avec -je l'espère en tout cas- l'Etat.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : J'ai voté le 5 juillet la subvention de 40 000 € mais aujourd'hui je ne voterai pas ce point. Je ne suspecte pas l'intégrité de M. DAHOUI, je ne nie pas non plus le travail réalisé par cette association auprès des écoles notamment, mais je pense que le moment est mal venu d'accroître la subvention en cette période difficile pour les Bisontins mais aussi pour toutes les associations, les structures associatives. Alors je note dans la convention un point qui me gêne un petit peu, «l'évaluation se fera seulement le 3^{ème} trimestre 2014», c'est sûr que c'est une convention triennale mais je trouve que voter une subvention de 65 000 € chaque année, 2012, 2013, 2014 sans qu'il y ait de bilan intermédiaire, non je ne peux pas l'accepter...

M. LE MAIRE : Je vais vous dire, par rapport à cela, je pense que l'on peut tout à fait demander qu'il y ait une évaluation annuelle, ça ne me pose pas de problème. Je suis d'accord là-dessus, il faut évaluer annuellement les choses, je suis d'accord avec votre proposition.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Merci.

Mme Nicole WEINMAN : Je voudrais dire très rapidement parce que le Maire a dit déjà bien sûr l'essentiel et Jean-Pierre aussi, outre la complémentarité évidente qu'il existe entre le futur FRAC bientôt ouvert et certaines associations autres d'ailleurs, culturelles de Besançon et le Pavé dans la Mare, l'ISBA, je crois que tout ce milieu culturel autour de l'art contemporain, le rayonnement pour l'art contemporain diffusé depuis Besançon, grâce au Pavé dans la Mare, ceci c'est un travail mené depuis plusieurs années par une association qui se compose d'une directrice et de membres. Ils se sont tous dévoués corps et âme je pense longtemps pour donner à la fois un espace à la création puisque grâce à eux, ce sont au moins dix jeunes artistes par année qui arrivent non seulement à percer mais à créer et à exposer. Grâce à eux, ce sont aussi, alors j'ai bien aimé le rapport que Philippe avait fait entre la subvention et le nombre de licenciés du BRC, des travaux qui sont entrepris toujours autour de l'art contemporain avec des écoles primaires, c'est pour cela que la Ville intervient et puis des collèges, c'est pour cela que le Conseil Général aussi qui a reconnu ce travail participe, et des lycées. Donc il y a des déplacements, un peu de fonctionnement et un gros travail qui est réalisé avec sans doute bien plus que les 400 licenciés du BRC. Voilà, je comprends vos interrogations, je voulais vous dire que votre vigilance vous honore mais que votre obstination vous dessert.

M. Jean-Sébastien LEUBA : Monsieur le Maire, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs. N'ayant pu développer mes questions et interrogations sur ce dossier dans le cadre de mon groupe politique suite à l'intervention de mon Président de groupe et n'ayant pas pu participer à la réunion de Municipalité, c'est donc au sein de ce Conseil que je prends la responsabilité de prendre la parole. A la différence de M. GONON, je n'ai pas d'a priori et je ne fais pas de procès d'intention aux personnes, dans les journaux. Je me contente d'essayer de faire mon travail de Conseiller Municipal en posant des questions dans un souci d'éclaircissement, de transparence et si possible d'apaisement afin de mieux cerner les enjeux de ce dossier qui nous est présenté ce soir. Je n'oublie pas non plus que l'avenir de l'Association Sauf'Art Le Pavé dans la Mare concerne l'emploi de 5 salariés. Il semble utile au préalable de vérifier que nous partageons les mêmes informations. Où en est le financement de la Ville à l'Association ? En 2011, dans un contexte budgétaire contraint, 96 000 € ont été versés au Pavé dans la

Mare. En effet nous avons donné 46 000 € de subvention de fonctionnement ; il faut rajouter à cette somme 50 000 € correspondant à l'acquisition par la Ville de l'oeuvre Dédale de Gilles PICOUET en délibération du 7 juillet 2011. En effet, même si le Pavé dans la Mare n'est pas cité dans la délibération, c'est bien elle qui a reçu la recette de cette acquisition. La vente de l'oeuvre a permis d'améliorer ponctuellement la situation financière du Pavé et je ne connais pas le montant de la rémunération de l'artiste. Alors aujourd'hui que nous propose cette délibération ? La Ville a versé 40 000 € en juillet. Il nous est proposé de verser 25 000 € aujourd'hui, 32 500 € en janvier dans le cadre de la convention triennale proposée en délibération, soit 97 500 € en 7 mois. La Région et le Département restent peu ou prou au même niveau qu'en 2011, pas de subvention supplémentaire.

Un constat et quelques questions pour éclairer la délibération : nous sommes confrontés aujourd'hui à une association qui rencontre de graves difficultés financières, que la Ville a soulagée à travers l'achat d'une oeuvre. La délibération aujourd'hui propose comme réponse une montée en puissance du soutien de l'Association dans la perspective de la labellisation du Pavé dans la Mare en tant que véritable centre d'art, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui. Une clarification s'impose avant toute autre décision. Ce choix est-il pertinent dans le cadre budgétaire et culturel de la Ville actuel, n'est-il pas une fuite en avant déguisée qui engage fortement la Ville puisque contrairement à ce qui apparaît dans la délibération les deux collectivités n'apporteront pas de subvention supplémentaire cette année ? Peut-on s'engager aujourd'hui sans connaître le véritable projet culturel de ce centre d'art et son articulation avec les autres structures intervenant dans ce centre contemporain, école d'art, Musée des Beaux-Arts, FRAC ? Pourquoi enfin dans la délibération est-il indiqué que celle-ci est rétroactive et qu'elle prendrait en compte la subvention de juillet 2012 et celle d'aujourd'hui que nous sommes en train de voter ? Il y a également il me semble une inadéquation entre l'objectif que la Ville se donne et les stratégies de l'Association. Je ne m'appuie que sur les deux derniers bilans que l'on m'a transmis. D'ores et déjà ne peut-on pas s'interroger sur le décalage qui semble apparaître entre les objectifs de l'Association et la lecture de son compte de résultat sur deux ans ? Comment par exemple une association qui a comme mission principale la sensibilisation à l'art, et aux artistes contemporains de notre région auprès d'un large public local et en particulier les jeunes, peut-elle consacrer 34 000 € à l'achat d'oeuvres alors que ce n'est pas la fonction ou une location immobilière en Chine de 12 500 € et 37 600 € de frais de déplacement sur deux ans ? Si la résidence d'artistes de notre ville est un outil certainement intéressant de médiation, en quoi la résidence d'artistes en Chine comme cela est évoqué dans la convention répond-elle à cet objectif ? En conséquence il me paraît utile de faire une proposition pour sortir par le haut de cette situation. Je souhaite tout d'abord pour éviter les ambiguïtés que nous repassons une délibération indiquant clairement le destinataire de la vente de l'oeuvre de Gilles PICOUET à l'Association Le Pavé, et non à l'artiste. Je propose une réécriture de la convention avec l'Association dans le sens d'un recentrage de ses missions et son activité sur le territoire, sur la Ville et sur la Région, en relation avec les partenaires culturels publics FRAC, Ecoles d'Art, Musées, Bibliothèques. Je souhaite que nous nous distinguions clairement d'un travail relevant d'une galerie privée d'un marchand d'art. Je propose enfin un accompagnement spécifique en matière financière et institutionnelle de l'Association au travers d'un audit approfondi de gestion. Vous l'aurez compris j'espère, j'espère sincèrement, mon objectif est de faire des propositions pour maintenir une activité assurée par cette association qui joue un rôle important dans le domaine de l'art contemporain mais pour ce faire son fonctionnement et sa gestion doivent être assurés dans une transparence totale. Aussi je souhaite un report de ce dossier dont le projet mérite une concertation plus conséquente en collaboration avec la Région, le Département, les partenaires culturels, ces autres collectivités ne souhaitant pas conventionner le Pavé dans la Mare en 2012 mais bien en 2013. Attendons, puisqu'il n'y a pas urgence, le rapport du Ministère sur cette labellisation. Dans le cas contraire, vous le comprendrez Monsieur le Maire, malheureusement je ne pourrai pas voter cette délibération.

M. LE MAIRE : Mais Monsieur LEUBA vous êtes un homme libre, vous ferez ce que vous voudrez !

M. Christophe LIME : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, nous allons profiter de cette intervention pour donner un certain nombre d'appréciations sur notre vie politique. Depuis quelques mois des dossiers municipaux ont du mal à être traités dignement. Il semble difficile pour certains de ne pas personnaliser ces remarques en tentant de discréditer tel ou tel élu qui porte un dossier ou de tout faire pour faire des rapprochements avec certains de ses proches. Le droit à la

critique, à la contestation -ce ne sont pas les communistes qui le contesteront- ne doit pas être remis en cause mais rentrer dans de tels procès peut conduire à alimenter des suspicions, bien souvent infondées, et conduire à des comportements plus que regrettables et totalement inadmissibles et ne font qu'alimenter la suspicion sur les élus républicains que nous sommes et qui, au jour le jour, cherchent au mieux à répondre aux besoins de nos concitoyens. Ce constat s'inscrit dans un plan plus général sur notre ville où de nombreuses rumeurs circulent, tout aussi calomnieuses, qui créent un climat délétère ; «calomnier, calomnier il en restera toujours quelque chose» ne nous semble pas être digne de notre vie politique. Etre élu c'est accepter que ses idées soient mises en avant mais c'est aussi avoir des exigences sur le respect de sa dignité et de sa vie personnelle. Les élus communistes souhaitent vivement que la sérénité revienne rapidement sur notre cité et c'est aux élus d'en montrer l'exemple le plus rapidement possible (applaudissements).

M. LE MAIRE : Je n'étais pas informé de la déclaration de Christophe LIME mais je voudrais sincèrement le remercier pour ce qu'il vient de dire et beaucoup d'entre nous se reconnaîtront et je le remercie d'avoir replacé à son juste niveau effectivement la responsabilité de l'élu, je n'ai rien à dire si ce n'est merci Christophe.

Mme Martine ROPERS : Monsieur le Maire, j'ai apprécié quand même cette mise au point et je trouve que M. LEUBA a bien fait de s'engager là-dedans car il fallait crever l'abcès et je pense que ça faisait un moment que les éclaircissements n'étaient pas donnés. Collégalement, les choses vont être mises à plat donc ce sera parfait. Moi je vais être brève et puisque vous parlez de sérénité et que vous m'avez accueillie pour ma sérénité, je vais apporter deux petits bémols qui n'ont rien à voir avec l'affaire précédente mais que je voulais quand même vous dire. Mon article sur BVV a eu écho et j'ai même reçu un coup de fil et une lettre. J'ai été très touchée de la lettre parce que vraiment, c'était un homme, un commerçant qui était vraiment au bord du gouffre. Moi j'ai pris le tram en route et je ne suis pas fâchée avec le tram et j'espère qu'il nous apportera quand même beaucoup de bien et qu'il vous confortera dans ce que vous avez fait pendant quelques années parce que nous allons passer à un autre stade de circulation. Je crois que cela sera bénéfique pour tout le monde, d'ailleurs toutes les villes qui l'ont, maintenant ont oublié au bout de cinq ans, mais enfin cinq ans pour un commerce...

M. LE MAIRE : C'est vrai, merci de le dire !

Mme Martine ROPERS : ... les villes qui l'ont sont contentes, sont heureuses, j'espère que nous en serons. Cette lettre me touche, elle m'a beaucoup touchée, je ne sais pas comment répondre à ce Monsieur, à ce commerçant qui est effondré et presque au bord du gouffre.

Et une autre chose m'importe beaucoup parce que le tram a entraîné des travaux bien sûr, des trous, des changements de rue, etc. et les vélos circulent beaucoup. Et vraiment ils circulent trop, trop mal surtout. Une vieille dame de mes amies est tombée, poussée par un vélo alors qu'elle était sur un trottoir et à un certain âge -86 ans- se faire casser l'épaule et le fémur, je trouve que c'est quand même lourd deux mois d'hôpital. Il va falloir que vous preniez quelques interdictions pour ces vélos. Il y a un moment où il faut que cela s'arrête, n'importe qui est en vélo, n'importe où et n'importe comment ! Ils sont sur les trottoirs, il y a un moment où il faut que votre Police Municipale intervienne. Je sais que la pauvre elle est très sollicitée, mais il va falloir que cela se calme aussi. Ecoutez, il va falloir, quand le tram sera là, que les vélos seront là parce qu'ils occuperont la ville encore plus, qu'il y ait des règles strictes à faire respecter... parce que je suis la plus ancienne et que je parle avec ma simplicité et mon coeur, voilà je vous ai tout dit Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

M. Pascal BONNET : J'ai écouté attentivement Christophe LIME et je rappelle que j'ai condamné avant l'été toutes les rumeurs que j'ai pu entendre de toutes parts et je les condamne toujours mais il ne faut pas pour autant utiliser ces rumeurs pour nous empêcher d'aborder des sujets de fond qui sont quand même l'usage des fonds publics...

M. LE MAIRE : Mais on est d'accord.

M. Pascal BONNET : ...et quand M. LEUBA nous démontre que ce dossier est beaucoup plus complexe et beaucoup plus opaque que je le supposais, on est quand même en droit de poser des questions et d'avoir des réponses.

M. Frank MONNEUR : Je ne commenterai pas ici les propos de M. LEUBA qui n'appartiennent qu'à lui. Je m'en tiendrai effectivement à réagir vis-à-vis des propos de l'Opposition et notamment de M. GONON et de Mme PEQUIGNOT car les attaques, ça a été dit, à l'égard de notre Adjoint à la Culture Yves-Michel DAHOUI n'ont que trop duré depuis trop longtemps avec beaucoup trop d'insinuations et de suspicions. Je dirais que votre attitude à ce sujet si elle était seulement lassante on se ferait peut-être une raison, mais en fait votre obstination là-dessus, voire même votre obsession à vouloir détruire la réputation d'un homme, c'est une attitude totalement déplacée, ça en devient injuste et terriblement malsain. Alors c'est vrai que Monsieur GONON, vous avez saisi la justice, soit, le droit sera dit et comme toujours cette décision de justice sera respectable, mais au-delà de cette démarche personnelle et solitaire de votre part, je tiens à dire très fermement et avec tous mes collègues du groupe socialiste, j'en suis absolument convaincu et même au-delà de toute la majorité, que vous faites du mal à la démocratie avec ce type de propos et d'attitude, tout simplement en voulant atteindre des élus locaux intègres. Le Maire l'a rappelé ici effectivement dans cette assemblée, que les élus soient de droite ou de gauche nous supposons et, j'en suis même sûr, que tous sont intègres. Eh bien par votre attitude vous favorisez finalement des thèses nauséabondes du «tous pourris» et tout cela confine au final au poujadisme le plus exacerbé, je dirais même au populisme le plus abject. Votre attitude en réalité est à l'exact opposé des idées que dit vouloir défendre votre mouvement politique, soit- disant mouvement d'ouverture, de centre droit, etc., bien vous êtes à l'opposé de la philosophie manifestement de votre mouvement.

Vous dites vouloir rencontrer et rencontrer souvent des acteurs culturels, on se demande bien lesquels. Voilà il faudra nous donner je ne veux pas dire des noms mais au moins vous pourrez peut-être nous présenter des choses un peu plus précises que «je rencontre des acteurs culturels», alors qu'on ne vous voit -d'ailleurs Mme PEQUIGNOT c'est la même chose- jamais nulle part dans les lieux culturels et depuis de nombreuses années, et d'ailleurs cela a été dit mais j'ajouterai quand même Monsieur GONON qu'après votre pathétique aventure électorale de juin dernier, vous avez quand même réussi l'exploit Monsieur GONON, avec un glorieux 1,7 %, 830 voix sur 76 000 inscrits, oui oui vous avez rassemblé moins de suffrages qu'un dissident du Modem, vous avez fait quand même très fort, eh bien après cela -si c'est le sujet- parce qu'il existe une déontologie quand même en politique mais je crois que justement quand les électeurs ont tranché, il faut savoir à un moment donné se montrer humble et peut-être dans votre cas raser les murs au lieu de vouloir vous illustrer de façon spectaculaire. Je terminerai juste...

M. LE MAIRE : Frank, je te demande de terminer !

M. Frank MONNEUR : ...oui, je termine, Messieurs et Mesdames de l'Opposition, je termine, et Monsieur GONON, depuis toujours, depuis au moins 4 ans dans cette assemblée vous voulez faire du spectaculaire, c'est un triste spectacle en fait que vous nous infligez, qui nous ramène d'ailleurs plutôt à une très mauvaise série B.

M. Philippe GONON : Je ferai appel à un glorieux ancien pour me défendre, je ferai appel à Sénèque qui disait une phrase simple : «la violence de vos propos n'a d'égale que la faiblesse de votre argumentation».

M. LE MAIRE : Monsieur GIRERD allez-y ! Mais on va peut-être passer aux conclusions.

M. Jean-Marie GIRERD : J'ai entendu évoquer les résultats électoraux. Je pense que dans ce domaine-là il faut faire preuve d'un peu d'humilité parce qu'à certaines époques le parti socialiste n'est pas arrivé au second tour de la présidentielle, à une époque ils ont fait 5 % aux élections présidentielles, je crois que ce n'est pas digne de faire ce genre de procès d'intention, je crois qu'il est important que l'on reste un peu serein par rapport à tout cela.

M. LE MAIRE : Restons sereins, faites comme le Maire, restez zen ! Jean-Pierre tu veux dire un mot pour terminer, après je clos le débat.

M. Jean-Pierre GOVIGNAUX : Je crois que je n'ai pas été précis tout à l'heure. Monsieur BONNET, le mécénat privé n'intervient pas dans le fonctionnement de l'association, il intervient pour l'aide à la création et à la réalisation d'œuvres, donc ce n'est pas pour pallier le manque de mécénat, non ce n'est pas pour pallier le manque de mécénat que les collectivités attribuent la subvention, ce n'est pas comme cela que ça fonctionne. Le mécénat c'est, si j'ose dire, au coup par coup, il faut qu'il y ait une production pour qu'il y ait du mécénat. Le financement public va davantage au fonctionnement de l'Association. En revanche ce que je peux dire c'est que la participation de l'Etat en quatre exercices, a été divisée par quatre, on est passé de 80 000 € en 2009 à 20 000 € en 2012. C'est un petit peu cela aussi que l'on est obligé de compenser. Et pour corriger aussi, les autres collectivités n'ont pas refusé de verser des subventions supplémentaires, j'ai dit exactement le contraire, j'ai dit que la Région apporte 25 000 € supplémentaires et le Conseil Général 10 000 €. Quant à Gilles PICOUET il a été payé, évidemment, la Ville a payé au Pavé dans la Mare qui a payé Gilles PICOUET et il va de soi que les collectivités ne s'engagent qu'à condition que les comptes de l'Association soient sincères, ça me semble une règle de base.

M. Pascal BONNET : Je serai très rapide ; je vous relis le rapport où un paragraphe précise «aujourd'hui ce financement privé n'est plus en mesure de faire face aux besoins de la structure permanente et le Président de l'Association sollicite depuis décembre 2011 un accroissement de la part des financeurs publics». Donc vous me dites que le mécénat n'a rien à voir, à ce moment-là il faut changer le rapport qu'on nous fait voter.

M. Jean-Sébastien LEUBA : Juste pour préciser mes propos, en ce qui concerne les subventions supplémentaires, à moins que mes sources ne soient pas les bonnes, d'après ce que je sais il y aurait visiblement 11 000 € de versement de subventions de fonctionnement sur l'année et il y aurait une prochaine commission qui devrait se réunir pour valider une subvention supplémentaire de 14 000 €. 14 000 € + 11 000 € donc 25 000 € et l'année dernière le versement du Conseil Régional était bien de 25 000 €. De la même manière le Conseil Général lui, a versé deux fois 11 000 € sur ces deux dernières années et je tiens à dire que ces deux collectivités n'ont pas conventionné le Pavé dans la Mare sur cette année 2012.

M. LE MAIRE : Je crois que c'est au titre des collègues que la subvention de 20 000 € a été versée en plus.

Je vais donc clore ce débat, vous savez, le Pavé dans la Mare est une association comme les autres et extraire quelques informations partielles de ses comptes, au fond c'est déjà un procès en soi, c'est une façon qui est bien connue de faire mais c'est un procès, surtout lorsque l'on parle de frais de déplacement. L'audit réclamé a été réalisé par nos services, service de contrôle de gestion qui corrobore les comptes du comptable de l'association, cela a été vérifié. Je fais confiance à Jean-Pierre GOVIGNAUX qui lui est délégué aux Arts Plastiques et qui suit cela. En revanche je vais faire voter la proposition de Mme FAIVRE-PETITJEAN pour un contrôle annuel, je pense que cela paraît une bonne proposition, je pense que tout le monde peut être d'accord, il n'y a pas d'oppositions à cela ? Tout le monde est d'accord ? Donc vous modifierez cela et puis ensuite je vais mettre le rapport au vote et chacun s'exprimera comme il le veut.

Une proposition de modification du projet de convention a été émise par Mme FAIVRE-PETITJEAN afin que l'évaluation des conditions de réalisation des projets et des actions auxquels la Ville a apporté son soutien, soit effectuée de façon annuelle et non à l'issue d'une période trois ans, comme cela est prévu dans le projet.

A l'unanimité des suffrages exprimés cette proposition a été adoptée.

Quels sont ceux qui sont contre, qu'ils lèvent la main ? 6. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 11. Monsieur LEUBA, que faites-vous ? Vous n'avez pas levé la main ! Vous ne participez pas au vote ? Ça n'existe pas ça !

M. Jean-Sébastien LEUBA : Je ne prendrai pas part au vote parce que dans la délibération il y a plusieurs éléments...

M. LE MAIRE : Vous ne participez pas au vote, d'accord, très bien, c'est une décision très courageuse. C'est une très grande preuve de courage.

Donc le rapport est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (6 contre - 11 abstentions), décide d'adopter les trois propositions du Rapporteur.

M. LEUBA n'a pas participé au vote.

Récépissé préfectoral du 2 octobre 2012.